



COMMUNIQUÉ 061

UTILISATION DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX MUNICIPALITÉS DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19 – EXERCICE FINANCIER 2021

Val-des-Monts, le 13 janvier 2023 – Malgré le ralentissement de l'évolution de la pandémie de la COVID-19 en 2021 et une reprise graduelle de ses activités en présentiel, la Municipalité de Val-des-Monts doit continuer de se conformer, et ce, encore à ce jour, aux différentes mesures et consignes sanitaires mises en place par le gouvernement du Québec, afin de s'assurer de protéger ses employés ainsi que la population montvaloise.

La nouvelle réalité du télétravail est bien présente, et ce, depuis le début de la pandémie. La Municipalité de Val-des-Monts a dû s'adapter à cette nouvelle réalité et faire l'acquisition de matériel informatique afin d'aménager adéquatement les différents postes de travail et ainsi permettre aux employés de continuer d'offrir un service aux citoyens, et ce, malgré les consignes d'isolement. De plus, avec le regain périodique des cas de COVID-19, la Municipalité a maintenu la désinfection constante des lieux et s'est assurée que l'hôtel de ville soit un endroit peu propice à la propagation du virus. Les différentes mesures mises en place en 2021 ont occasionné des pertes de revenus et des dépenses considérables au cours de l'exercice financier.

La Municipalité de Val-des-Monts a reçu une aide financière totale de 933 547 \$, financée à parts égales par les gouvernements du Québec et du Canada, pour atténuer les impacts de la pandémie de la COVID-19 pour les exercices financiers 2020 et 2021, laquelle est destinée à compenser à la fois les pertes de revenus et les coûts supplémentaires liés à la pandémie.

La Municipalité a la responsabilité d'informer ses citoyens de l'utilisation de cette aide financière. Une première communication a été transmise en 2021, et ce, suivant l'adoption du rapport financier consolidé 2020. Lors de la séance ordinaire du Conseil municipal du 3 mai 2022, la Municipalité a adopté son rapport financier consolidé 2021. Nous vous présentons donc ci-dessous la ventilation de l'utilisation de l'aide financière pour l'année 2021, à savoir :

Dépenses	au 31 décembre 2020	au 31 décembre 2021
Biens non durables / distanciation	42 061,91 \$	54 272,09 \$
Location de toilettes – Sites de plein air	---	21 456,71 \$
Conciergerie supplémentaire	22 866,12 \$	50 782,85 \$
Captation vidéo (séances du conseil)	3 243,06 \$	6 086,12 \$
Publications et traduction	3 905,07 \$	5 569,80 \$
Honoraires professionnels	15 048,43 \$	17 883,09 \$
Surveillance de l'hôtel de ville	4 323,50 \$	4 323,50 \$
Acquisition de matériel informatique (télétravail)	24 449,82 \$	66 316,23 \$
Assistance et maintenance (service informatique)	11 124,98 \$	17 153,09 \$
Mise à niveau de la sécurité	15 712,43 \$	15 961,25 \$
Mise à niveau du serveur (migration)	37 618,06 \$	37 618,06 \$
Licence et équipement pour les classes virtuelles (Loisirs, Culture et Vie communautaire)	3 169,16 \$	3 694,12 \$
Portail citoyen en ligne (Voilà)	35 575,85 \$	41 205,03 \$
TOTAL	219 098,39 \$	342 321,94 \$

Cette aide financière a permis à la Municipalité de maintenir ses services municipaux malgré les contraintes engendrées par la situation pandémique, tout en assurant la santé et la sécurité de ses citoyens et de ses employés.